SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 29 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le vingt-trois mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 29 MARS 2017

Présents

ACHERES	**Cécile VINCENT, DELEGUEE TITULAIRE**
AIGREMONT	**Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE** **Jean UDRON, DELEGUE SUPPLEANT**
CARRIERES-SOUS-POISSY	**Francine LIZAMBARD, DELEGUEE TITULAIRE**
CARRIERES-SUR-SEINE	**Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE** **Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE**
CHAMBOURCY	**Margueritte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE**
CHANTELOUP-LES-VIGNES	**Elisabeth CHAU, DELEGUEE TITULAIRE** **Nourredine LIAOUI, DELEGUE SUPPLEANT**
CHAPET	**Jean-Luc POUPAUX, DELEGUE TITULAIRE** **Rosine THIAULT, DELEGUEE TITULAIRE**
CHATOU	**François SCHMITT, DELEGUE TITULAIRE**
CHAVENAY	**Denis FLAMANT, DELEGUE TITULAIRE** **Jean-Pierre LACHEVRE, DELEGUE TITULAIRE**
CRESPIERES	**Raymond METZGER, DELEGUEE TITULAIRE**
DAVRON	**Evelyne PETIT, DELEGUEE SUPPLEANTE**
EPONE	**Geneviève BERGAMINI, DELEGUEE TITULAIRE**
FEUCHEROLLES	**Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE** **André FEUVRIER, DELEGUE SUPPLEANT**
FOURQUEUX	**Daniel LEVEL, PRESIDENT**
HOUILLES	**André SAUDEMONT, DELEGUE SUPPLEANT** **François HEURTEL, DELEGUE SUPPLEANT**
L'ETANG-LA-VILLE	**Sylvie SENG, DELEGUEE TITULAIRE**
LA CELLE-SAINT-CLOUD	**Daniel TURCK, DELEGUE TITULAIRE**
LE PECQ	**Reine AIRAUDO, DELEGUEE TITULAIRE**
LE VESINET	**Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE** **Jean-Michel JONCHERAY, DELEGUE TITULAIRE**
LES ALLUETS-LE-ROI	**Maxime ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE** **Viviane DOSSET, DELEGUEE TITULAIRE**
MAREIL SUR MAULDRE	**Karine GONCALVES, DELEGUEE SUPPLEANTE**
MAREIL-MARLY	**Christian DUSSERRE, DELEGUE TITULAIRE**

MARLY-LE-ROI	Cyrille LEGALLET, DELEGUE TITULAIRE
MAULE	Bernard VILLIER, DELEGUE TITULAIRE
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
MORAINVILLIERS	Bernard PERRODOUX, DELEGUE TITULAIRE Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	Jean-Michel SCHMIDT, DELEGUE TITULAIRE Michel BARDOT, DELEGUE TITULAIRE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Virginie MESSMER, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Emmanuel LAMY, DELEGUE TITULAIRE William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE Pierre VEZY, DELEGUE TITULAIRE
SIVOM MAISONS-MESNIL	Franziska JADIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
TRIEL-SUR-SEINE	Evelyne LEGROUX, DELEGUEE TITULAIRE
VILLENNES-SUR-SEINE	Christyane JAVOISE, DELEGUEE TITULAIRE Michel BASSEVIEZ, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

ACHERES	Marc HONORE, DELEGUE TITULAIRE Malika BELLAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
ANDRESY	Guy BRIAULT, DELEGUE TITULAIRE Michel DE RUYCK, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SOUS-POISSY	Sylviane DAUVERT, DELEGUEE TITULAIRE Lucas CHARMEL, DELEGUE SUPPLEANT Selcuk ULU, DELEGUE SUPPLEANT
CARRIERES-SUR-SEINE	Aline LE GUILLOUX, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie-Ange DUSSOUS, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE Mireille VALLEE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Youssef ABDELBAHRI, DELEGUE SUPPLEANT
CHAPET	Magalie CHALOYARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHATOU	Patrice LECHEVALIER, DELEGUE TITULAIRE Arménio SANTOS, DELEGUE SUPPLEANT
CHAVENAY	Anne-Françoise THES, DELEGUEE SUPPLEANTE Brigitte VINCENT, DELEGUEE SUPPLEANTE
CRESPIERES	Véronique BIGARD, DELEGUEE TITULAIRE Valérie DORSEUIL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CROISSY-SUR-SEINE	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Alain DIEUL, DELEGUE SUPPLEANT Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT
DAVRON	Bérénice RAMBAUD, DELEGUEE TITULAIRE Laure FONTAINE, DELEGUEE TITULAIRE

ECQUEVILLY	**Hélène VACHOT, DELEGUEE TITULAIRE** **Alexandra LE FOULER, DELEGUEE SUPPLEANTE**
EPONE	**Béatrice DI PERNO, DELEGUEE SUPPLEANTE** **Nathalie BAUDOUIN, DELEGUEE SUPPLEANTE**
FEUCHEROLLES	**Susanne ZSCHUNKE, DELEGUEE TITULAIRE** **Michel FREMIN, DELEGUE SUPPLEANT**
FOURQUEUX	**Jean-Louis RICOME, DELEGUE TITULAIRE** **Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT**
HOUILLES	**Jean-François SIROT, DELEGUE TITULAIRE**
L'ETANG-LA-VILLE	**Jean-François NAVARRE, DELEGUE TITULAIRE** **Aurélia BARDY-EYNARD, DELEGUEE SUPPLEANTE**
LA CELLE-SAINT-CLOUD	**Hervé BRILLANT, DELEGUE TITULAIRE** **Carmen OJEDA-COLLET, DELEGUEE SUPPLEANTE** **Geneviève SALSAT, DELEGUEE SUPPLEANTE**
LE PECQ	**Laurence BERNARD, DELEGUEE TITULAIRE** **Cyrille PEYTAVIN, DELEGUE SUPPLEANT** **Roland VILLERME, DELEGUE SUPPLEANT**
LE PORT-MARLY	**Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE** **Myriem HAAN, DELEGUEE SUPPLEANTE** **Reine VALLET, DELEGUEE SUPPLEANTE**
LE VESINET	**Frédérique RABIAN, DELEGUEE SUPPLEANTE** **Eric DE LA GUERONNIERE, DELEGUE SUPPLEANT**
LES ALLUETS-LE-ROI	**Thérèse GEVRESSE, DELEGUEE SUPPLEANTE** **Gillian STOREY, DELEGUE SUPPLEANT**
LOUVECIENNES	**Béatrice BAUMANN, DELEGUEE SUPPLEANTE**
MAREIL SUR MAULDRE	**Frédérique ESCANDE, DELEGUEE TITULAIRE** **Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE TITULAIRE** **Claudie FILLON, DELEGUEE SUPPLEANTE**
MAREIL-MARLY	**Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE** **Aldo PEZZETTA, DELEGUE SUPPLEANT**
MARLY-LE-ROI	**Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE** **Hector LAJOUANIE, DELEGUE SUPPLEANT** **Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE SUPPLEANT**
MAULE	**Jean-Christophe SEGUIER, DELEGUE SUPPLEANT**
MEDAN	**Eric LAURENT, DELEGUE SUPPLEANT**
MONTESSON	**Joëlle TRIOULLIER, DELEGUEE TITULAIRE** **Catherine LANSIART, DELEGUEE SUPPLEANTE** **Marie-Caroline MUDRY, DELEGUEE SUPPLEANTE**
MORAINVILLIERS	**Nathalie CASTEL, DELEGUEE SUPPLEANTE** **Thierry HEDAN, DELEGUE SUPPLEANT**
ORGEVAL	**Murielle BORG, DELEGUEE SUPPLEANTE**
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	**Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE** **Kéa TEA, DELEGUEE SUPPLEANTE**
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	**Karel KURZWEIL, DELEGUEE SUPPLEANTE** **Michel MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT**

SIVOM MAISONS-MESNIL	**Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE** **Pierre DEBUE, DELEGUE TITULAIRE** **Dora-Ezabel JORGE-FEKIR, DELEGUEE SUPPLEANTE** **Ingrid COUTANT, DELEGUEE SUPPLEANTE** **Bruno IMHOFF, DELEGUE SUPPLEANT**
TRIEL-SUR-SEINE	**Jean-Pierre MAROTTE, DELEGUE TITULAIRE**
VERNEUIL-SUR-SEINE	**Gérard SCHIETTECATTE, DELEGUE TITULAIRE** **Pascal CHAMPION, DELEGUE TITULAIRE**
VERNOUILLET	**Benoit BROUSSET, DELEGUE TITULAIRE**

Communes non représentées

ANDRESY, CROISSY-SUR-SEINE, ECQUEVILLY, LE PORT-MARLY, LOUVECIENNES, MONTESSON, VERNEUIL-SUR-SEINE et VERNOUILLET

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Directrice des Services Techniques

Nombre de communes	:	**40**
Communauté de communes	:	**1 (2 communes)**
QUORUM	:	**43**
Délégués présents	:	***48***
Pouvoirs	:	***2***
Délégués comptant pour le vote	:	***50***

RÉUNION DU 29 MARS 2017

Le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre la séance.

Monsieur GUIZA, de la commune du Vésinet, est désigné comme secrétaire de séance.

Madame CAHUZAC a donné pouvoir à Madame GONCALVES.
Monsieur BRILLANT a donné pouvoir à Monsieur TURCHE.

L'ordre du jour est le suivant :

Délibérations concernant toutes les sections du SIVOM :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2017
- Reprise anticipée des résultats 2016
- Budget primitif 2017
- Indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents

Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2017

Sans observation, le Comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du comité du 9 février 2017.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2016

Le Président présente le rapport et remercie les services du SIVOM et les services de la trésorerie de leur travail. En effet, ils ont réalisé les travaux dans le temps afin d'annoncer officiellement les reprises du budget 2016.
Il indique que, dans les deux tableaux, existent toujours les lignes relatives à l'aire d'accueil des gens du voyage mais rappelle que cette compétence relève désormais de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles-de-Seine.
Il rappelle que le SIVOM a géré cette aire d'accueil pendant une année avec une convention le temps que la Communauté d'Agglomération s'organise. Par conséquent, il mentionne qu'il ne faut pas tenir compte des chiffres inscrits en fonctionnement et en investissement.
Il informe que ces chiffres sont repris et éclatés dans le budget présenté.
Il s'enquiert d'éventuelles questions à ce sujet.

En l'absence de questions de la part des membres du Comité, le Président soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité la reprise anticipée des résultats 2016.

Le Président présente le rapport et fait observer que le budget primitif est conforme, au centime près, à la présentation du rapport d'orientation budgétaire faite lors du Comité du 9 février.
Il remarque qu'aucune augmentation du prélèvement des communes n'a eu lieu sur l'ensemble des sections. Une diminution est même prévue sur la section fourrière automobile et animale. Ainsi, il est proposé de passer de 0,42 euro à 0,40 euro.
Il aborde la section fourrière. En dépenses de fonctionnement, au chapitre 62 — autres services extérieurs —, il explique que le remboursement des frais généraux des services correspond au remboursement, par le SIVOM au Syndicat Piscine, d'une part de ces frais.
En section d'investissement, en dépenses au chapitre 23 — immobilisations en cours —, il indique que le montant de 30 000 euros correspond à la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera mandaté pour réaliser les premières études d'usage du terrain qui serait mis à disposition par la Ville de Poissy dans le cadre du déménagement de la fourrière. Le SIVOM ne sait pas encore quelle forme prendra celle mise à disposition car la décision n'est pas arrêtée. En revanche, il désire savoir si le projet du SIVOM est compatible avec le terrain mis à disposition avant de dessiner les premières esquisses. Le Syndicat a besoin de ces informations pour situer budgétairement la reconstruction de sa fourrière.
En recettes d'investissement, au chapitre 10 — dotations, fonds divers et réserves —, il fait observer que ce même montant s'élevant à 30 000 euros est inscrit. Il explique que la somme est inscrite en recettes, mais qu'elle ne sera pas obligatoirement appelée en recettes à la mairie de Poissy. Si le projet se réalise, cette somme de 30 000 euros rentrera dans l'enveloppe totale que le SIVOM négociera avec la mairie de Poissy pour le transfert de la fourrière. Dans le cas contraire, cette somme sera appelée à la mairie de Poissy.
Il mentionne que le SIVOM a reçu un courrier de confirmation de prise en charge de la mairie de Poissy et que les services ont avancé sur ce dossier en recherchant un AMO après réception de ce courrier.
Il mentionne qu'une note synthétique du budget présenté reprenant les graphiques, service par service, a été mise à disposition des membres du Comité, comme la loi le demande dorénavant.

Le Président s'enquiert de questions de la part des membres du Comité.

Monsieur LAMY indique que ce n'est pas la première fois qu'il observe que le centre de secours pèse plus de 75 % du budget du SIVOM. Il se dit gêné, car le Syndicat ne semble pas être en mesure de discuter cette somme s'élevant à 3 262 188,72 euros en fonctionnement. Or, en ce qui concerne les autres sections, les membres du Comité se montrent attentifs et ont connaissance des sommes en jeu et de leur utilisation.
Comme les années précédentes, il soulève la question du 13e mois et fait remarquer que ce 13e mois était censé disparaître. Il demande si des justificatifs existent ainsi que des prévisions quant à savoir s'il s'éteindra un jour. Si ce n'est pas le cas, il souligne que ce serait contraire aux conventions du SIVOM, car ce sujet concerne quelques personnes repérées qui sont sorties du dispositif municipal pour entrer dans le dispositif départemental. Il demande que des recherches soient réalisées afin de savoir si ces personnes sont toujours en activité ou à la retraite, décédées ou vivantes. Il demande également que des perspectives soient établies. Il indique que si le SIVOM verse 3 262 188,72 euros au SDIS, il est en droit d'exiger de plus amples informations. Monsieur LAMY souhaiterait savoir, notamment, si le SDIS augmente ou réduit les effectifs. Il se demande s'il est aberrant que ceux qui payent, à savoir le SIVOM, aient leur mot à dire sur ce sujet.
Il précise que ses propos ne mettent pas en cause le bien-fondé et l'utilité du SDIS, mais il remarque que le SIVOM est maintenu dans l'obscurité et paye à l'aveugle.

Il répète que ce n'est pas la première fois qu'il émet cette observation, qui lui paraît évidente, d'autant que les communes, dans leur budget, doivent rendre compte du moindre euro dépensé.

Concernant le budget global du SDIS, **le Président** explique que les payeurs, les communes et les syndicats, sont représentés au Conseil d'administration et en discutent, mais il ajoute que cette discussion est très mesurée car ce chiffre est discuté entre le Conseil départemental et le SDIS et, lorsque le budget de fonctionnement du SDIS a été calculé, les payeurs ne sont pas présents. De plus, il rappelle que les clefs de répartition ont été établies, il y a quelques années de cela, après la départementalisation. La facture est envoyée aux payeurs et il fait observer qu'il est difficile pour eux de discuter de cette facture. Il suggère donc de s'enquérir auprès des représentants des syndicats au niveau du SDIS de la façon dont est débattu le budget.
Le Président peut affirmer que le budget du SDIS est toujours sujet à débat, car les pompiers opèrent beaucoup d'efforts aussi bien en termes d'investissement dans le matériel qu'en termes de moyens humains. Il indique qu'il parle sous le contrôle d'une personne présente qui a longtemps été sapeur-pompier. Il affirme que les effectifs des sapeurs-pompiers ne sont absolument pas en hausse.
En ce qui concerne le 13^{e} mois, il signale que le nombre de sapeurs-pompiers qui bénéficie du 13^{e} mois du SIVOM est en baisse. En revanche, leur salaire est toujours en hausse, donc cette ligne ne baisse pas. Il reconnaît qu'il est difficile d'obtenir des chiffres précis quant à l'avenir.

Monsieur SAILLARD précise que, lors des versements, les services demandent la liste des personnels et vérifient qu'il n'y a pas eu d'ajout par rapport à l'année précédente. En revanche, il note, lui aussi, que les perspectives sont compliquées à obtenir.

Le Président suggère de demander quand ces agents prendront leur retraite. Ainsi, le SIVOM aura une perspective de diminution de ce 13^{e} mois qui représente un montant très faible par rapport à l'enveloppe totale de participation des communes qui s'élève à 3 262 188,72 euros.

Monsieur LAMY abonde en son sens au sujet du 13^{e} mois et estime que la DRH du SDIS doit connaître l'âge de ses pompiers et être en mesure d'informer le SIVOM de la date de prise de retraite du dernier pompier qui en bénéficie ou de son éventuelle mutation.
Pour répondre à l'observation du Président au sujet de la masse s'élevant à 3 262 188,72 euros, selon lui, le SIVOM pourrait demander au gestionnaire des ressources humaines du SDIS de lui communiquer la décomposition de cette somme, les effectifs, le salaire moyen et les mesures de glissement vieillissement technicité (GVT) par exemple.

Le Président adhère à la proposition consistant à demander une intervention du SDIS sur la façon dont cette structure dépense l'argent du SIVOM.
Il demande à Monsieur SAILLARD d'organiser l'intervention d'une personne du SDIS, lors d'un Comité, afin que les membres de ce dernier posent directement des questions au représentant du SDIS.

En l'absence d'autres remarques de la part des membres du Comité, le Président soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2017.

INDEMNITÉS DE FONCTION AU PRÉSIDENT ET AUX VICE-PRÉSIDENTS

Monsieur FLAMANT présente le rapport et explique que, depuis de nombreuses années, les indemnités des élus (maires, maires adjoints, présidents, vice-présidents) sont basées sur l'indice terminal de la Fonction Publique qui sert de référence. Il explique que ce dispositif ne change pas, mais que l'indice terminal a évolué et que cette évolution n'était pas attendue. Par conséquent, la plupart des délibérations ont été prises en mentionnant que la référence est l'indice terminal 1015. Aujourd'hui, cet indice passe de 1015 à 1022. Il rappelle que le point de la Fonction Publique représente environ 4,60 euros et que, pour calculer le montant de cette augmentation, il faut multiplier 4,60 euros par 7 points. Le résultat est ensuite à multiplier par le pourcentage versé aux élus. En effet ce qui concerne le SIVOM, les élus ne bénéficient que d'une fraction de cet indice.
Il ajoute que ces ajustements ont été demandés par les services de l'État.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions.

Sans question de la part des membres du Comité, le Président soumet la délibération au vote.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité les indemnités de fonction au Président et aux vice-Présidents.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19 heures.